

à des travaux supplémentaires à Port-aux-Basques, dont on a beaucoup parlé dernièrement. Je vois aussi une somme d'un quart de million à l'égard d'un édifice public à Winnipeg et ainsi de suite. Il s'agit ici d'un besoin urgent à l'égard d'une nouvelle entreprise de peu d'envergure, ou encore d'un cas où le crédit autorisé ayant été dépensé et le travail n'étant pas terminé, on recourt à ce compte pour terminer les travaux.

**M. Monteith:** Je voudrais dire un mot de l'édifice public de Winnipeg. Est-ce que normalement cela ne relèverait pas du ministère des Travaux publics?

**L'hon. M. Harris:** Oui, mais le crédit de ce ministère ayant été épuisé, le seul argent disponible se trouvait dans ce fonds-là. La difficulté à Winnipeg, c'est que le travail s'est fait beaucoup plus rapidement que nous ne le prévoyions lorsque nous avons établi les prévisions budgétaires de l'année précédente. Voilà pourquoi il a fallu faire usage de ces fonds.

**M. Monteith:** Je ne puis me ranger à cet avis. En somme, les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics pour l'année en cours se trouvent dans ce livre et celles du ministère des Finances sont dans ce livre. Si un poste figure parmi les crédits des Finances sous la rubrique des éventualités, pourquoi n'aurait-on pu l'inscrire au chapitre du ministère des Travaux publics pour la même année?

**L'hon. M. Harris:** Parce que ce montant provenait de mes fonds et non de ceux qui sont affectés aux travaux publics.

**M. Monteith:** Mais pourquoi?

**L'hon. M. Harris:** Parce que j'avais le million de dollars, et le crédit du ministre des Travaux publics à l'égard des travaux publics au Manitoba avait été épuisé. Les seuls fonds dont on disposait à l'égard des dépenses visant les travaux à ce chapitre se trouvaient dans ce crédit d'un million de dollars.

**M. Monteith:** Je vous demande pardon. Je crois que vous donnez maintenant les montants qui ont été dépensés l'an dernier. J'aimerais savoir quels crédits supplémentaires déterminent cette augmentation de 550 p. 100?

**L'hon. M. Harris:** Ce million et demi ne représente qu'une prévision budgétaire. En ce qui me concerne, il n'y a aucun montant de débité à ce chapitre, et c'est purement un crédit pour faire face aux éventualités; il permettra de faire face aux demandes exceptionnelles qui pourront être faites au Trésor en raison d'une situation analogue à celle qui s'est produite l'an dernier, comme je l'ai

[L'hon. M. Harris.]

dit. Je veux seulement dire que, l'an dernier, nous sommes arrivés à \$900,000 et qu'il nous restait fort peu d'argent à la fin de l'année financière. C'est pourquoi je désire que nous ne nous trouvions pas cette année dans une situation aussi serrée.

**M. Monteith:** Encore un mot à propos de ces \$150,000 affectés à l'érection d'un édifice public à Winnipeg. Cette somme figure comme dépensée en 1955-1956, et figurerait-elle dans les comptes publics de cette période parmi les dépenses du ministre des Finances?

**L'hon. M. Harris:** Oui, monsieur le président. Cette somme a été effectivement payée le 16 décembre 1955 et figurerait dans les comptes publics dans mon compartiment, mais le crédit des Travaux publics servira à rembourser mon crédit au cours de règlements de comptes entre les deux ministères.

**M. Monteith:** Comment allons-nous pouvoir nous faire une idée exacte du prix de cet édifice public à Winnipeg? En d'autres termes, les comptes publics de 1955-1956 ne feront pas état de ces \$150,000 sous la rubrique des Travaux publics.

**L'hon. M. Harris:** Si mon honorable ami demande un rapport sur le coût de l'édifice public du Manitoba, on lui enverra un compte rendu exact des dépenses totales assumées par les deux ministères.

**M. Monteith:** Un dernier mot. Il me semble que toute cette procédure ne nous donne pas assez de renseignements qui devraient nous être fournis.

**M. Zaplitny:** Il semble que ce soit là la petite caisse du ministre. Je vois qu'elle prévoit une indemnisation spéciale ou d'autres récompenses pour inventions ou suggestions pratiques propres à améliorer les services. Le ministre peut-il nous dire quel montant a été versé à ce titre au cours de la dernière année financière?

**L'hon. M. Harris:** La somme de \$12,500, monsieur le président.

**M. Zaplitny:** Est-ce prévu pour les seuls employés de l'État?

**L'hon. M. Harris:** Oui, monsieur le président.

**M. Hamilton (York-Ouest):** Quelle partie du crédit d'un million a-t-on affectée à Port-aux-Basques et à quelles fins?

**L'hon. M. Harris:** A la construction du brise-lames à West-Baldwin-Rock depuis la pointe de Graveyard sur le continent jusqu'à l'extrémité occidentale du chenal, à Port-aux-Basques (Terre-Neuve). La dépense s'établissait à \$150,000.